

Département du Gard



1, allée Pierre Louis Loisil
30400 Villeneuve Lez Avignon

Nombre de conseillers en exercice : 18
Nombre de conseillers présents : 14
Nombre de procurations : 3

Date de convocation : 21/09/2026

Secrétaire de séance : Capucine
FROC

EXTRAIT N° 46/2026

Du Registre des délibérations du Conseil du Syndical Intercommunal pour le Développement Social des CAntons de Villeneuve lez Avignon et Roquemaure

Séance du Mardi 29 septembre 2026

à 18h00, le Conseil du Syndical Intercommunal pour le Développement Social des CAntons de Villeneuve Lez Avignon et Roquemaure, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Farès ORCET.

Présents :

Fabrice ANSELIN, Jean-Philippe ALTAYRAC, Frédéric ARTHUR, Patrick CARRY, Emilie CHAMBE, Catherine CHAUVIN, Marc-Edouard COUSTON, Capucine FROC, Aline GINER, Marilyne KRIZ-BELLON, Farès ORCET, Véronique SEILER, Jacqueline TOURANCHE, Nathalie XOLIN

Excusés ayant donné procuration :

Marceline BRUN ayant donné procuration à Farès ORCET
Emilie JAYET ayant donné procuration à Marilyne KRIZ-BELLON
Marie-Pierre VASELLI ayant donné procuration à Marc-Edouard COUSTON

Absents :

Didier OLIVERA

Délibération N° 46/2026

Rapporteur : Patrick CARRY

Objet : Travaux de rénovation énergétique des bâtiments de l'Espace intercommunal des Cigales – Demande de subventions

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les dispositions relatives aux syndicats intercommunaux ;

Vu les orientations nationales et européennes en faveur de la réduction des consommations énergétiques et de la transition écologique ;

Vu l'audit énergétique réalisée en 2025 par le bureau d'études WatMob portant sur les bâtiments de l'Espace intercommunal des Cigales, route d'Avignon à Rochefort-du-Gard ;

Considérant que l'étude énergétique réalisée a identifié et validé la pertinence de travaux visant notamment à réduire les consommations d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et les dépenses de fonctionnement liées au chauffage ;

Considérant que le projet prévoit notamment le remplacement des systèmes de chauffage existants fonctionnant au fioul et au gaz par des systèmes de chauffage

performants de type pompes à chaleur, ainsi que la réalisation de travaux d'isolation thermique par l'extérieur (ITE) ;

Considérant que ces travaux permettront d'améliorer la performance énergétique et le confort des bâtiments, de réduire leur dépendance aux énergies fossiles et de contribuer aux objectifs de transition énergétique et environnementale ;

Considérant que le coût de cette opération représente un investissement important pour le SIDSCAVAR et qu'il convient, en conséquence, de rechercher l'ensemble des financements publics et privés susceptibles d'être mobilisés ;

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical :

Article 1 :

Approuve le principe de réalisation des travaux de rénovation énergétique des bâtiments de l'Espace intercommunal des Cigales, route d'Avignon à Rochefort-du-Gard, conformément aux préconisations de l'étude énergétique réalisée.

Ces travaux pourront notamment comprendre :

- le remplacement des équipements de chauffage fonctionnant actuellement au fioul et au gaz par des pompes à chaleur ou tout autre système de chauffage performant adapté aux caractéristiques des bâtiments ;
- la réalisation de travaux d'isolation thermique par l'extérieur ;
- les travaux connexes, adaptations techniques, équipements, études, diagnostics, maîtrise d'œuvre et prestations nécessaires à la réalisation complète de l'opération ;
- plus généralement, tout travaux permettant d'améliorer la performance énergétique, le confort et la sobriété énergétique des bâtiments concernés.

Article 2 :

Décide de solliciter l'ensemble des subventions, aides, fonds et dispositifs de financement susceptibles d'être mobilisés pour cette opération, auprès notamment :

- de l'État, au titre du Fonds vert et de tout autre dispositif d'aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics ;
- de l'ADEME ;
- de la Région Occitanie ;
- du Département du Gard ;
- des établissements publics de coopération intercommunale et autres collectivités ou organismes compétents ;
- de l'Union européenne et des fonds européens susceptibles d'être mobilisés ;
- des dispositifs liés aux Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) ;
- de tout établissement public, organisme ou partenaire institutionnel susceptible d'apporter un concours financier à l'opération ;
- ainsi que de tout autre dispositif d'aide ou appel à projets qui serait susceptible de contribuer au financement de ces travaux.

Article 3 :

Autorise Monsieur le Président à solliciter les subventions et aides financières correspondant à l'opération auprès des différents partenaires et financeurs, à signer les formulaires, conventions, engagements et pièces nécessaires à l'instruction des demandes et à solliciter toute aide complémentaire qui pourrait être identifiée ultérieurement ;

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

ADOpte

Fait et délibéré, les jour, an et mois susdits

Et ont signé au registre les membres présents

Pour expédition conforme, à Villeneuve lez Avignon, le jeudi 1^{er} octobre 2026.

La secrétaire de séance,

Capucine FROC



Le Président,

Farès ORCET

